

ASSEMBLÉE NATIONALE25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD186

présenté par

M. Dragon, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin,
Mme Mathilde Paris et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après les mots :

« transports du quotidien, »,

insérer les mots :

« la décentralisation des aires urbaines à forte densité démographique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à compléter l'énumération des objectifs visés par la création des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) en mentionnant celui de la décentralisation des aires urbaines à forte densité démographique.

En effet, l'offre multimodale de transports collectifs apportée par les SERM va permettre, en s'appuyant notamment sur un renforcement de la desserte ferroviaire, le désenclavement de territoires jusqu'ici insuffisamment reliés aux centres urbains.

Aussi, ces centres urbains, au sein desquels le niveau d'activité et celui d'employabilité sont souvent élevés, sont source, parce qu'ils regroupent également la plupart des commerces et services locaux, d'un certain exode des périphéries vers les villes, en raison de leur accessibilité rendue de plus en plus difficile depuis lesdits territoires périphériques et a fortiori ruraux.

A tel point que, dans certains départements, la démographie n'est absolument pas correctement répartie, à l'image du territoire de l'Aisne où les deux seules agglomérations de Laon et de Saint-Quentin regroupent plus de 55% de la population totale du département, celui du Cantal avec Aurillac qui accueille 57% de la population départementale totale ou encore celui de l'Ille-et-Vilaine avec Rennes qui représente 58% de celle-ci.

Par conséquent, il convient d'inscrire dans la liste des objectifs visés par la création des SERM celui de décentraliser les aires urbaines à forte densité démographique afin de valoriser nos territoires périphériques et ruraux, bien souvent oubliés et délaissés par les politiques publiques.